



202408-04

Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240821-20240804-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 21 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Alain BROCHEN, Didier NEVEUX

Procurations : Pauline UNVOAS à Maurice OFFRET, Christelle LURON à Didier NEVEUX, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS, Xavier DUAULT à Magali BODEREAU

Absents : Catherine DENIS, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 12 Août 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Signature de la charte ville ambassadrice de dons d'organes

Monsieur Le Maire informe qu'aujourd'hui, la législation en matière de don d'organes repose sur le consentement présumé, la gratuité et l'anonymat. Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

En 2019, plus de 26 000 personnes étaient en attente d'une greffe d'organes. Au 1er Janvier 2023, 10 810 patients sont en liste d'attente active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus. En 2022, 5 494 greffes ont été réalisées (dont 533 à partir de donneurs vivants) contre 5 276 en 2021, soit une hausse de 4 %. Néanmoins, chaque année entre 500 et 600 personnes décèdent faute d'organe.

Chaque année le 22 juin, se tient la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. L'engagement dans cette cause est symbolisé par un ruban vert, un symbole de fraternité.

Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffe, le Collectif Greffes+ soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine propose aux Villes de devenir « Ambassadrice du don d'organes ».

A ce jour, 70 communes bretonnes, 350 en France se sont engagées à devenir Ambassadrice du don d'organes en signant la Charte avec le collectif Greffes+.

L'association régionale Transhépate Bretagne Ouest soutient les malades et transplantés hépatiques de la région grand-ouest. Suite à une rencontre avec l'association et la présentation du dispositif de soutien, la Ville de CAVAN se propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes ».

La signature de la Charte l'engage à installer à l'entrée de Ville un panneau comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».



202408-04

mairie
ti ker

Elle peut mener d'autres actions afin de montrer son engagement et contribuer à la sensibilisation du public :

- Planter un arbre de vie, lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches,
- Mener des actions de mobilisation lors de la journée nationale du 22 Juin et d'information auprès de différents publics tout au long de l'année,
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Le Conseil Municipal :

Vu le bien fondé de cette demande

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le Collectif Greffe+

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la charte Cavan, ville ambassadrice de dons d'organe
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la charte
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prendre toute mesure relative aux engagements dans la charte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la charte Cavan, ville ambassadrice de dons d'organe
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la charte
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prendre toute mesure relative aux engagements dans la charte

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET